

## **LES ECHANGES AGRICOLES INTRA-ARABE : La *nature des échanges agricoles entre l'Algérie et la GZALE***

**MIMOUNI Chahrazede, Maître Assistante -A-, Université d'Oran 2.**

### **Résumé :**

Les avantages des zones de libre échange, caractérisées par la réduction progressive des obstacles tarifaires et contingentaires entre les pays membres, se trouvent dans les gains qui peuvent être réalisés dans un marché élargi.

Concrétisée par la signature d'un accord commercial régional, la zone arabe de libre échange permet aux pays signataires, dont l'Algérie de développer les échanges de biens et de services, de construire leurs avantages comparatifs et d'améliorer leurs compétitivités. L'adhésion de l'Algérie à la grande zone arabe de libre échange (Gzale) lui permet également d'évaluer ses prédispositions et ses potentialités à rivaliser avec ses partenaires commerciaux en particulièrement dans le domaine agricole.

Le développement du secteur de l'agriculture en Algérie est devenu une des priorités qui soulève l'intérêt croissant des décideurs qui ont vu plusieurs politiques agricoles se succéder depuis l'indépendance.

L'objectif de ce présent article est de déterminer l'impact de l'intégration de l'Algérie à la Grande Zone Arabe de libre échange sur la nature de ses flux agricoles avec les pays arabes membres de cette Zone.

**Mots clés :** Intégration économique, Zone Arabe de Libre Echange, Echange agricole intra-arabe.

### **Abstract**

The advantages of free trade areas, characterized by the gradual reduction of tariff and quota barriers between member countries, are in the gains that can be achieved in a wider market.

Resulted in the signing of a regional trade agreement, the Arab free trade zone allows signatory countries, including Algeria to develop trade in goods and services, build their comparative advantages and improve their competitiveness. The accession of Algeria to the Great Arab Free Trade Area (GAFTA) also allows it to assess predispositions and potential to compete with its business partners in particular in agriculture.

Agriculture development in Algeria has become a priority raises the growing interest of decision makers who have seen several agricultural policies followed one another since independence.

In this context, the aim of the present paper is to determine the impact of the integration of Algeria to the Great Arab Free Trade Zone on the nature of agricultural flows with Arab countries member of this zone .

**Keywords:** Economic integration, Arab Free Trade Area, Intra-Arab Agricultural Exchange.

### ملخص:

تكمّن فوائد مناطق التجارة الحرة التي تتميز بلتخفيض التدريجي للحواجز الجمركية والحصص بين بلدان الأعضاء، في المكاسب التي يمكن أن تتحقق في السوق الموسعة. تتميز بتوقيع اتفاق التجارة الإقليمية، منطقة التجارة الحرة العربية تسمح للدول الموقعة بما فيها الجزائر بتنمية التجارة في السلع والخدمات، ببناء مزاياها النسبية وتحسين قدرتها التنافسية. انضمام الجزائر إلى المنطقة العربية الكبرى للتجارة الحرة (GZALE) يسمح لها بتقييم استعداداتها وقدراتها على التنافس مع شركائها التجاريين ولا سيما في الزراعة. أصبحت تنمية القطاع الزراعي في الجزائر واحدة من الأولويات التي تثير الاهتمام المتزايد من صناع القرار الذين شاهدوا العديد من السياسات الزراعية توالى منذ الاستقلال. في هذا السياق، الهدف من هذه الورقة هو تحدي د تأثير اندماج الجزائر بالمنطقة العربية الكبرى للتجارة الحرة على طبيعة التدفقات الزراعية بين الجزائر و البلدان العربية المنظمة الى GZALE.

**كلمات المفتاحية:** التكامل الاقتصادي، منطقة التجارة الحرة العربية ، المبادلات الزراعية العربية البينة.

## **INTRODUCTION**

L'intégration régionale peut prendre plusieurs formes en fonction du degré d'engagement politique et économique des pays et, se consolide à mesure que les restrictions au commerce et à l'investissement diminuent. La théorie économique démontre que ces deux activités ont en général des effets positifs sur le bien être dans les pays concernés et conduisent à la croissance économique.

Tolérés au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce, les accords commerciaux régionaux –ACR- ne cessent de se développer entre les pays qui conviennent de mettre en place une zone de libre échange où circulent librement les biens et les services.

Poursuivant le processus de l'ouverture de son économie, l'Algérie devient membre de la Grande Zone Arabe de Libre Echange -GZALE- den 2009. Leurs échanges commerciaux ne cessent de se développer ces dernières années pour atteindre en 2014, 5% de l'ensemble des échanges de l'Algérie contre 3% dans les années antérieures.

Les échanges agricoles au sein de la GZALE, sont conformes aux règles établies par l'OMC dont le Comité de l'Agriculture est chargé de la mise en œuvre de « l'Accord sur l'Agriculture », qui conduit les négociations internationales ayant pour but de réformer le commerce des produits agricoles et d'améliorer l'accès aux marchés.

La libéralisation des échanges des produits agricoles se fait progressivement au sein de la zone arabe

Le présent article a pour objectif de déterminer l'impact de l'intégration de l'Algérie à la GZALE sur la nature de ses échanges agricoles intra-arabe.

De ce fait, le travail s'articulera autour de trois volets, tout d'abord on expose brièvement les éléments d'approche théorique de l'intégration économique, ensuite sera présenté un aperçu sur la production agricole au sein de la GZALE. On terminera par la détermination des effets de l'intégration régionale arabe les flux agricoles et leur nature.

### **1- ELEMENTS D'APPROCHE THEORIQUE DE L'INTEGRATION ECONOMIQUE.**

Nombreux sont les pays qui se sont engagés dans le processus d'intégration régionale dont les formes vont des coopérations commerciales jusqu'aux unions politiques. La théorie économique a développé le concept de

l'intégration économique en déterminant les effets et les causes qui incitent à la constitution des alliances économiques entre différents pays. On citera brièvement les idées conçues par J.VINER, B.BALASSA et P.HUGON .

1. A partir des années 50, Jacob Viner
2. <sup>1</sup> a analysé les effets économiques de la formation des unions douanières sur les pays à niveau de développement comparable en démontre que les accords de libre échange apportent aux pays des gains au niveau régional et mondial par deux effets principaux :

**a. Les effets statiques** de l'intégration, résultent de la réallocation des ressources

en réaction de la suppression des droits de douane.

L'intérêt ou non de former une zone de libre-échange réside dans la comparaison entre les effets nets de **la création du commerce** où de nouveaux flux commerciaux sont créés (*lorsque la production intérieure d'un pays membre est remplacée par les importations à coûts faibles d'un pays membre remplacent*) et **du détournement des échanges** qui est considéré comme un coût pour la région.

L'effet de détournement est constaté lorsque les échanges se font entre les pays membres à l'intérieur de la zone au dépend de ceux avec l'extérieur et dont le prix est le plus faible.

**b. Les effets dynamiques** de l'intégration sont réalisés dans le long terme découlant ainsi de **l'effet d'accumulation** qui se manifeste par l'influence des ACR sur la croissance par la création ou le détournement des investissements entre les pays et, de **l'effet de localisation** qui découle souvent des économies d'échelle réalisées en fonction de la localisation des activités dans les pays partenaires.

**3. La Conception de Béla Balassa :** dans « *The theory of economic integration en 1961* », B.Balassa décrit les différents types de l'intégration régionale et distingue :

---

<sup>1</sup>Economiste (1892-1970) canadien dans le domaine de l'économie internationale, économie de la firme et histoire de la pensée économique.

La *zone de libre-échange* –ZLE-, marquée par l'élimination des obstacles douaniers internes aux échanges de biens et de services dans une zone géographique donnée. Cette forme d'intégration conserve saliberté quant à la définition dela politique économique internationale des pays et de leurs politiques douanières vis-à-vis des pays étrangers. En revanche, si ces pays adoptent un tarif extérieur commun pour leurs importations en provenance des pays tiers non membres, l'intégration prend la forme *d'une union douanière*.

Lorsque les capitaux et la main d'œuvre circulent librement dans cette zone, il est question dans ce cas du *marché commun*.

La dernière catégorie d'intégration, est l'*Union économique et monétaire*, constituée par les pays qui instaurent des politiques économiques harmonisées ou communes et d'une monnaie unique.

Dans sa conception, B.Balassa ne tient pas en compte des accords préférentiels de commerce et il exclu les associations mixtes.

#### 4. Contribution de Philippe HUGON

5. <sup>1</sup>: l'auteur développe la notion du

renouveau régionalisme en se basant sur le rôle de l'Etat, du marché et de la firme dans la détermination du type d'intégration des pays. Elle peut être :

- *Libérale ou Volontariste* : la première consiste en une intégration commerciale

libérale régulée par le marché en situation de concurrence pure et parfaite, la seconde c'est une intégration par le plan de développement administré qui vise à protéger l'économie nationale et la déconnecter du système des prix mondiaux.

- *Territoriale par la firme* : c'est une intégration productive résultante de relation

d'internalisation au sein des firmes transnationales dans des univers de concurrence imparfaite et d'espace non-homogène. C'est le Régionalisme polarisé, qui s'appuie sur une intégration qui se caractérise par des effets d'agglomération et de polarisation.

---

<sup>1</sup>Philippe Hugon, « *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale* », étude réalisée par le cered/forum et le cernea université paris x-Nanterre, Ministère des Affaires étrangères, 2001.

- Concernant la conception *Institutionnaliste*, elle est basée sur la mise en place d'un système commun de règles de la part des pouvoirs publics en relation avec les acteurs privés.
- Pour la dernière conception, *Diplomatique*, elle concerne l'intégration par les transferts de souveraineté et par des objectifs de prévention des conflits. Par une unification des politiques sectorielles et macro-économique et, une union monétaire.

## 2- APERÇU SUR LA PRODUCTION AGRICOLE AU SEIN DE LA GZALE

L'Algérie s'est engagée économiquement avec les pays arabes en signant des accords commerciaux qui prévoient une réciprocité des avantages dans le traitement des opérations commerciales, notamment dans le cadre de l'UMA et la GZALE<sup>2</sup>. Le pays a par ailleurs signé une convention de coopération commerciale avec la Jordanie (1999) et conclu un Accord commercial préférentiel avec la Tunisie entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 2014. En revanche l'Algérie n'est pas membre de l'accord d'Agadir signé en 2004 entre la Tunisie, la Palestine, la Jordanie, l'Égypte et le Maroc ; un projet de création d'une zone euro-méditerranéenne de libre échange.

### 2.1. La production agricole au sein de la GZALE :

La superficie agricole des pays arabes représente 5,1 % (68,54 millions ha) de la superficie totale de 1344 millions d'hectares. Et Le Soudan possède à lui seul 25 % du total de la superficie agricole arabe.

Par ailleurs, la superficie des terres irriguées (très productives) des pays de la Gzale, représente 21,5 % (14,73 millions ha) du total de la superficie agricole.<sup>3</sup>

Cette superficie qui reste relativement faible pour subvenir aux besoins de plus de 300 millions de personnes, permettait de réaliser une production agricole intérieure en 2012 d'une valeur de 139,11 milliards USD, soit

---

<sup>2</sup> La GZALE regroupe actuellement 19 pays : Algérie, Palestine, Arabie Saoudite, Bahreïn, Égypte, Émirats Arabes Unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Libye, Maroc, Oman, Qatar, Syrie, Liban ; Soudan, Tunisie, Yémen, Mauritanie. Les pays non membres sont, Djibouti, Somalie et les îles Comores.

<sup>3,5</sup> [www.aoad.org](http://www.aoad.org), « Rapport sur la sécurité alimentaire arabe 2013 », p6.

5,4% du produit intérieur arabe total. La participation de l'Algérie est estimée à 11,5% derrière le Soudan (16,2 %) et l'Egypte (25,6%).<sup>4</sup>

**Tableau -1- Evolution de la production des denrées alimentaires dans les pays arabes**

*Million Tnnes :  
M.T*

<b>DENREES ALIMENTAIRES</b>	<b>Moyenne de la période 2002-2011 (1)</b>	<b>2012</b>	<b>2013 (2)</b>	<b>Variation en % entre (1) et (2)</b>
<b>Légumes</b>	47,90	53,43	53,10	10,80
<b>Fruits</b>	29,10	33,10	34,26	17,70
<b>Canne à sucre</b>	24,24	23,11	24,11	0,52
<b>Pommes de terre</b>	10,40	14,17	15,00	44,20
<b>Betterave sucrière</b>	09,00	12,86	13,67	51,67
<b>Graines oléagineuses</b>	06,75	07,82	08,44	25,03
<b>Dattes</b>	05,30	05,95	06,37	20,19
<b>Sucre raffiné</b>	03,06	03,24	03,37	10,26
<b>Huiles végétales</b>	01,73	02,02	02,18	26,00
<b>Légumineuses</b>	01,39	01,35	01,45	04,32

*Source : [www.aoad.org](http://www.aoad.org), « Rapport sur la sécurité alimentaire des pays arabes 2013 », p10.*

Selon le rapport de l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole publié en 2013, les légumes, fruits et la canne à sucre sont les denrées les plus produites par les pays de la zone sur les périodes de 2002-2011 à 2013.

On distingue que le taux de croissance de production de la betterave sucrière et la pomme de terre a dépassé largement celui des autres produits, mais les efforts ne sont pas suffisants plus spécialement pour les légumineuses et les huiles végétales. Alors les pays arabes enregistrent nécessairement des déficits agricoles, et chaque pays participe différemment à cette disette.

Les taux d'autosuffisance en denrées alimentaires ont connu des évolutions différentes au cours de la période (2011-2013) atteignant des taux comme suit :

- 100 % pour la pomme de terre et les légumes, pas moins de 95 % pour les fruits, les poissons et les œufs.
- Entre 54,26% et 81,09% pour la viande rouge, les produits laitiers, la viande de volaille et les légumineuses.
- Pour les céréales, les huiles végétales et le sucre, les pays arabes réalisent un niveau faible d'autosuffisance allant de 30,82% à 43,76%.<sup>5</sup>

### **3-ANALYSE DES ECHANGES AGRICOLES ENTRE L'ALGERIE ET LES PAYS ARABES DE LA GZALE**

#### **3.1. Commerce extérieur des produits agricoles de l'Algérie :**

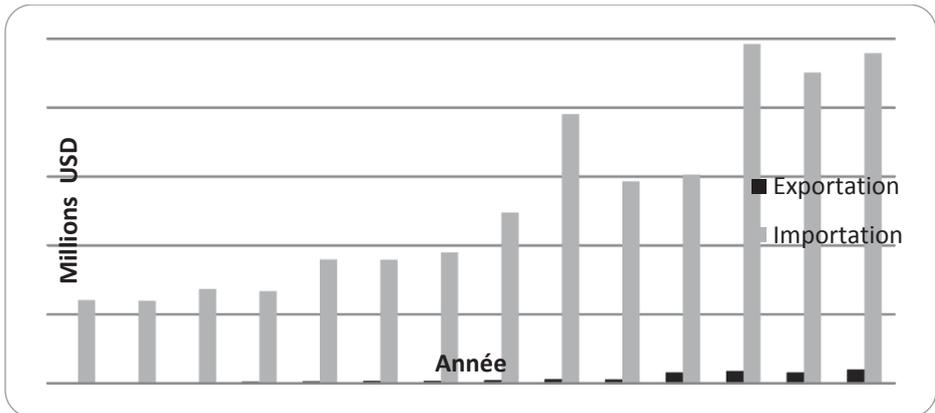
Les échanges commerciaux de l'Algérie avec les pays arabes ne représentent en moyenne que 3% du total des échanges du pays pour la période allant de 2004 jusqu'à 2013..

Les échanges des produits alimentaires étaient déficitaires pour la période 2000-2013, illustrés par le graphique 1.

#### **Graphique -1- Echanges alimentaires de l'Algérie**

---

<sup>5</sup>[www.aoad.org](http://www.aoad.org), op cité, p29



**Source :** [www.douane.gov.dz](http://www.douane.gov.dz), « *Evolution des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2000-2013* », p 2-3

Selon les services de la douane algérienne, on constate l'Algérie est très dépendante de l'étranger en matière d'alimentation. Les exportations alimentaires de l'Algérie vers le reste du monde entre 2000 et 2013, comparées aux importations sont très insignifiantes en valeur.

La valeur des exportations alimentaires sur toute la période a enregistré une augmentation mais reste très faible ne dépassant pas 402 millions USD en 2013 par rapport aux importations qui dépassent les 9,5 milliards USD.

Ces exportations ne couvrent en moyenne les importations que de 1,62 % pour une période de dix ans de 2000 jusqu'à 2009. Ce taux a augmenté en 2010 et a atteint 5,20% (les exportations ont pratiquement triplé en 2010 par rapport à 2009, atteignant 315 millions USD).

En 2013, le taux de couverture a légèrement baissé à 4,20 %, du fait que les importations ont augmenté.

A partir de l'année 2007, les [prix](#) de certaines [matières premières](#) agricoles et denrées alimentaires de base ont augmenté de façon significative sur les [marchés](#) internationaux. Les prix du blé, du riz, du lait, du soja et du maïs ont atteint des niveaux les plus élevés jamais atteints. Conjugées avec la baisse des ressources en devises de l'Algérie, les importations agricoles ont diminué en 2009 et 2010 pour en rebondir en 2011 avec une facture de 9,850 milliards USD, bien qu'à partir de 2009 les importations des biens d'équipement agricoles ont augmenté et ont quasiment triplés en 2013 par rapport à 2008.

En 2014 les importations alimentaires suivirent le même rythme que les années précédentes et s'élevaient à 11, 005 milliards USD enregistrant une augmentation de 14,87% par rapport à 2013.

### 3.2. La nature des échanges agricoles entre l'Algérie et la GZALE :

Les importations agricoles, qui représentent une part de 6% de l'ensemble des importations de l'Algérie, soit 65,2 millions USD, sont composées des extraits pour l'industrie alimentaire (19,4 Millions USD de l'Egypte), les huiles (14,6 M.USD de Tunisie et l'Egypte), les haricots secs (7,4 M USD de l'Egypte) et les Biscuits (7,1 M.USD de Tunis).

Les exportations algériennes en alimentation représentent quant à elles 11,6 % du total des exportations hors hydrocarbure (en 3<sup>ème</sup> position). Elles concernent l'huile de soja, le blé, le Yaourt, les Oignons et échalotes. Les premiers clients de l'Algérie sont la Tunisie pour la semoule de froment, Oignons et échalotes, le Maroc pour les dattes, et l'huile de soja vers la Lybie.<sup>6</sup>

Le tableau -2- démontre les flux agricoles entre l'Algérie et les pays membres de la GZALE sur une période de dix ans, soit avant et après son adhésion à la zone arabe.

**Tableau -2- Echanges agricoles entre l'Algérie et la Gzale**  
En 1000 USD

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>IMPORT</b>	66 695	60 498	70 621	90 302	103 670	199 339	24 795	54 01	92 154	65 014
<b>EXPORT</b>	23 458	22 852	21 669	20 429	33 567	23 980	209 109	09 09	159 502	28 620

*Source* : [www.aoad.org](http://www.aoad.org), « Arab agricultural statistics yearbook », volumes n° 29 à 34 /année de 2009 à 2014 p ( 346, 349, 348,272,273).

D'après les statistiques de l'Organisation Arabe pour le Développement Agricole, on constate que les échanges agricoles intra-arabe ont augmenté sur une période de 8 ans, enregistrant un pic en 2011 pour en chuter jusqu'à 2013. Cette évolution s'est accompagnée sur les six premières années (de 2004 à 2009) par un accroissement des importations causant ainsi un déficit commercial agricole sur toute la période. Les exportations algériennes en produits agricoles couvraient en moyenne les importations en provenance de ces pays à raison de 31,72% .

<sup>6</sup> [www.Algex](http://www.Algex), op cité, p7 et p8.

En 2009, l'Algérie a enregistré pour sa première année autant que membre de la Gzale un déficit important par rapport aux années précédentes de l'ordre de-175,359 millions USD. La baisse des barrières tarifaires a encouragé les importations des produits agricoles qui ont doublé en valeur par rapport 2008.

Par contre la réduction des droits de douanes sur les échanges n'a pas eu d'effet positif escompté sur les exportations algériennes ; elles ont baissé de plus de 9,5 millions USD pour la même année ; 2009.

Néanmoins cette situation s'est complètement inversée à partir de 2010 durant laquelle les exportations ont couvert les importations à raison de 843,35% ( en partie grâce à l'augmentation des exportations du sucre) . On note que dans la même année, le pays a enregistré un excédent commercial le plus important avec les pays arabes.

Pour la période 2011-2013, on remarque que les échanges ont globalement reculé et les exportations ont chuté de 82% en 2013 par rapport 2012 provoquant ainsi un déficit commercial en 2013.

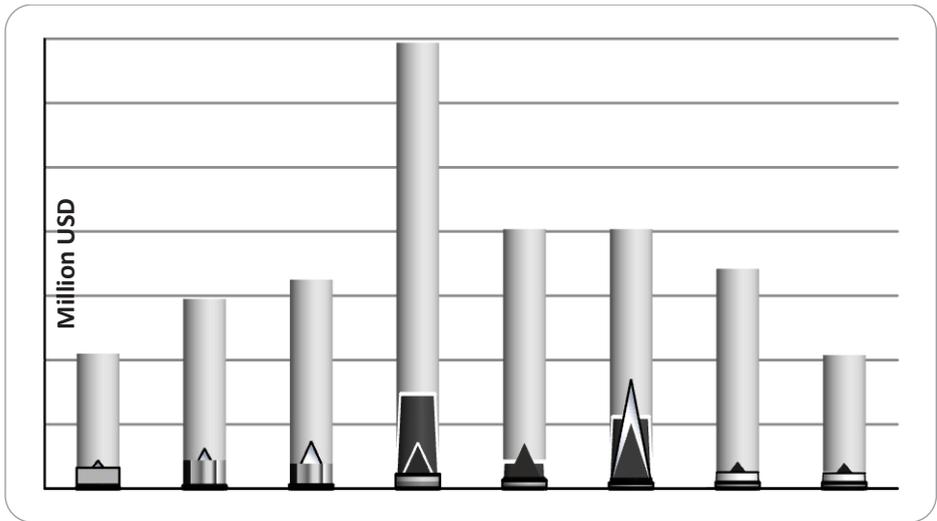
L'analyse des échanges des principaux produits agricoles de l'Algérie avec les pays de la GZALE de 2006 et 2013 démontrés par les graphiques-2- et -3- permettra d'apporter des éclaircissements sur le changement de l'orientation des échanges constatés en 2010.<sup>7</sup>

## **Graphique -2- Importations des principaux produits agricoles en provenance de la GZALE <sup>8</sup>**

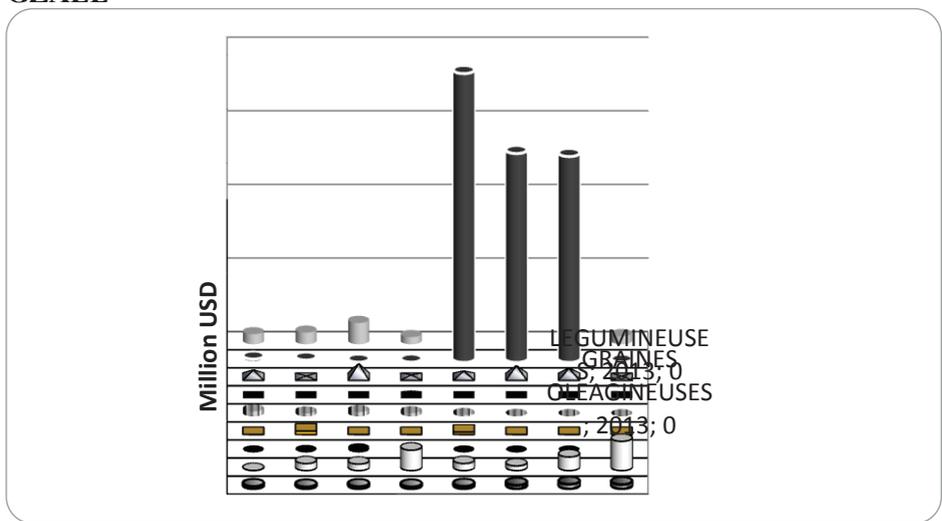
---

<sup>7</sup> La valeur des importations et des exportations de la viande, animaux vivants et les racines est très faible et inférieure à 0,5 million USD ; des valeurs non représentées dans le graphique.

<sup>8,10</sup> Graphiques élaborés à partir des statistiques sur [www.aoad.org](http://www.aoad.org), « Arab Agricultural Statistics Yearbook – vol.n° 30,31,33,34 », chapitre Intra-Arab Agricultural Trade.



**Graphique – 3 –Exportations des principaux produits agricoles vers la GZALE <sup>9</sup>**



Concernant les échanges agricoles de l'Algérie avec la GZALE sur la période allant de 2006 et 2013, incluant quatre années d'appartenance à la

zone arabe, on note, d'une part, que les valeurs des importations sont plus importantes que celles des exportations pour certains produits, et d'autre part les flux commerciaux pour les autres produits sont réduits.

Dans ce qui suit, on procède à l'analyse des échanges de quelques produits qui pèsent sur la balance commerciale de l'Algérie :

**a-Pour la catégorie les produits «Autres»** : des Biens composés de Biscuit, Extrait Alimentaire pour l'industrie, Double Concentré de Tomate, Fromage, Préparation pour Soupe, Sucreries,...etc.

Les importations, en volume et en valeur en provenance principalement de la Tunisie et l'Egypte, ont augmenté chaque année de 2006 jusqu'à 2009 marquant ainsi le plus haut niveau en cette dernière année et atteignant 138 millions USD, soit 69,59% des importations algériennes.

Suite à son adhésion à la Gzale, la baisse des droits de douane en 2009 a provoqué une hausse de 149 % de la demande nationale sur les produits arabes par rapport à 2008, une quantité qui a atteint 126 999 tonnes et qui a coûté 113% de plus de ce qui a coûté en 2008.

Sur la même période (2006-2009), le solde commercial pour ce type de produit était négatif : les exportations algériennes sont très faibles et enregistrent une quantité maximale de 18 284 tonnes en 2008 pour une valeur de 14,464 millions USD. Cette valeur a diminué jusqu'à 4,8 millions USD pour 2009.

Trois ans après son adhésion, l'Algérie a vu ces échanges diminués vers/en provenance des pays de la Gzale suite à l'interdiction de l'importation de certains produits qui figurent sur la liste négative des produits exclus des avantages fiscaux dans le cadre de la Gzale ( miel, farine de froment, pâte alimentaire,..etc). Cependant cette catégorie reste la plus dominante sur toute autre nature de bien agricole.

**b- Le sucre** : c'est le produit qui a marqué une évolution évidente des échanges après la signature de l'accord commercial avec les pays arabes :

Les importations du sucre en 2009 par rapport à 2008 ont vu leur valeur et leur volume augmenter de 418% et 296% successivement (avec 39 621 tonnes contre 10 003 tonnes en 2008).

Depuis, ce sont les exportations qui ont marqué une croissance fulgurante une couverture commerciale de et le pays est passé du statut d'importateur à celui d'exportateur avec un solde commercial de +187 millions USD en

2010 ; du fait d'une part ,d'une baisse des importations de 251% entre l'année 2009 et 2010, éventuellement causée par une augmentation du prix d'achat de la tonne du sucre de 54% en 2010 (1,14 mille USD) par rapport à 2009. D'autre part, un accroissement des quantités exportées à 306 997 tonnes en 2010 contre 200 tonnes en 2009, représentant ainsi une entrée de devise de plus de 196 millions USD<sup>10</sup>. Le pays a exporté vers 11 pays dont la Syrie, le Soudan et la Lybie considérés comme étant ses trois premiers clients

Le principal exportateur en Algérie est le groupe CEVITAL spécialisé entre autre dans la production du sucre. Il a augmenté sa capacité productrice en inaugurant la raffineriedeBejaïa. Seulement l'Algérie ne produit pas la matière première : la canne à sucre et la betterave de sucre et compte sur l'importation du sucre roux.

**c-L'huile** est le troisième produit qui pèse sur la balance commerciale du pays. Les importations concernent les huiles végétales, huile de Soja, huile de graine de coton, huile de Maïs et de tournesol.

La valeur des importations de cette denrée est changeante sur toute la période : elle a baissé à partir de 2009 jusqu'à 2013, sauf en l'an 2011 durant lequel on a noté une augmentation des quantités importées de 89 %par rapport à 2010 accompagnée de l'augmentation du prix à l'achat, qui est passé de 1132 USD/tonne à 1251USD.

La Tunisie est le premier fournisseur de l'Algérie avec plus de 88% en 2010.

L'Algérie exporte l'huile de maïs et l'huile d'olive et ses principaux clients sont l'Arabie Saoudite et le Liban.

Statistiquement, l'Algérie ne produit ni la fleur de tournesol, ni la graine de coton, ni le sésame, ni le soja qui sont considérés comme des cultures permettant la production des différentes huiles.

Le pays se limite à la production des olives loin derrière le Maroc, la Tunisie et l'Egypte. Sa production représente 34% de la production du Maroc qui consacre une superficie plus importante que l'Algérie.

Ce dernier dispose d'atouts pour la production de l'huile d'olive qui a une qualité très supérieure selon les experts, cependant il devra néanmoins relever un certain nombre de défis, tels que la croissance de sa production et de ses

---

<sup>10</sup>[www.aoad.org](http://www.aoad.org), op cité, p325. (La valeur des exportations s'estiment en millions USD, à 57,4 pour la Syrie, 52,2 vers le Soudan et 26 vers la Lybie.

capacités de transformation et de conditionnement, par l'instauration d'un label et ainsi qu'une amélioration de son organisation à l'exportation.

#### **d- Les produits restants :**

**d.1. Les Céréales, le lait et dérivés :** les flux commerciaux entre l'Algérie et les pays de la Gzale ne sont pas très développés, où on constate que les importations en provenance de cette zone sont réduites et les exportations algériennes ne se sont pas améliorées. Toutefois l'Algérie est l'un des plus gros consommateurs de céréales. On déduit que les échanges de cette catégorie de bien ainsi que ceux de la viande et les animaux vivants ( dont les échanges sont quasi nuls) sont menés plutôt avec d'autres pays.

**d.2. Les fruits & légumes:** la balance commerciale pour ces produits est en faveur de l'Algérie pendant les huit années. L'excédent est estimé à 15,131 millions USD pour les légumes et 964 milles USD pour les fruits en 2013. Pour les *légumineuses*, le pays est le premier importateur de poids-chiche et le troisième pour les lentilles.

**A la fin**, on constate que le solde de la balance commerciale agricole de l'Algérie avec les pays arabes est négatif sur toute la période étudiée excepté pour l'année 2010 (+107,493 millions USD) et 2012 (+67,349 millions USD) durant lesquelles le sucre constituait le bien le plus exporté vers cette zone. En revanche l'année 2009 a enregistré un déficit commercial agricole le plus important (-174,584 millions USD) conséquence de la réduction des droits de douane sur les importations en provenance de la Gzale.

Par produits, les échanges étaient en faveur de l'Algérie pour les Fruits, les Légumes et le Sucre, par contre ils sont en faveur des pays de la Gzale pour les graines oléagineuses, lait&dérivé, les légumineuses, les huiles et la catégorie des « Autres produits ».

#### **3.3. L'avantage comparatif de l'Algérie en produits agricoles :**

L'avantage comparatif de l'Algérie ou de n'importe quel pays ne peut être observé directement, mais il peut être déterminé au moyen des indicateurs du commerce international, notamment les indicateurs de spécialisation conçus par B.Balassa en 1965.

- L'indicateur de spécialisation ACR<sup>11</sup>-*Avantage Comparatif Révélé*- permet de dégager les caractéristiques de la spécialisation inter-branche en mesurant la capacité d'exportation d'un pays par rapport à une zone de référence.

L'avantage comparatif révélé de l'Algérie par rapport à la Zone de référence est inférieur à 1 pour les quatre années suivantes : **0,27** (2008), **0,16** (2009), **0,42** (2012) et **0,37** (2013)<sup>12</sup>. Des taux qui sont très faibles comparés à ceux des deux premiers exportateurs des produits agricoles de la zone pour l'année 2013, notamment le Maroc (**6,22**) et l'Égypte (**5,6**).

De ce fait, l'Algérie n'est pas considérée comme spécialisée en agriculture et le pays a un désavantage comparatif dans la branche agricole par rapport à la Zone de référence. Néanmoins ce taux s'est amélioré les deux dernières années par rapport à 2008 et 2009, un résultat positif dans le sens où les exportations des produits agricoles de l'Algérie ont légèrement augmenté par rapport à la zone de référence la Zone de référence.

Par contre le Maroc et l'Égypte détiennent des avantages comparatifs dans la branche agricole puisqu'ils sont relativement exportateurs que la zone de référence.

Pour B. Balassa, l'utilisation des exportations dans le calcul de l'ACR n'est pas suffisante pour déterminer si le pays est plutôt compétitif. Les importations sont intégrées dans le calcul pour mesurer un nouvel indicateur l'ACR fondé sur la comparaison des taux de couverture.

La mesure de ce nouvel ACR permet de mesurer l'avantage comparé d'un pays dans une branche par rapport à la zone de référence en résultat de l'ACR donné du côté des exportations par le résultat qu'il donne du côté des importations IDM.<sup>13</sup>

---

<sup>11</sup> Il consiste pour une branche (ou un produit j), à diviser le pourcentage des exportations de cette branche (ou produit) relativement aux exportations totales du pays sur le pourcentage des exportations de cette branche (ou ce produit) dans le total des exportations d'une Zone de référence.  
ACR=  $(X_{ij} / \sum X_{it}) / (X_{nj} / \sum X_{nt})$ . X exportation, i le pays, j la branche, n zone de référence, t l'ensemble des produits.

Si ACR>1 le pays est spécialisé dans la branche par rapport la zone de référence, si ACR<1 il n'est pas spécialisé.

<sup>12</sup>Taux calculé à partir des Statistiques sur les échanges sur [www.aoad.org](http://www.aoad.org).

<sup>13</sup> Indicateur de dépendance à l'importation IDM=  $(M_{ij} / \sum M_{it}) / (M_{nj} / \sum M_{nt})$ , M importation., si IDM <1, le pays est spécialisé, si IDM>1 le pays n'est pas spécialisé.

L'estimation de ce dernier indicateur basé sur les importations des deux partenaires commerciaux, a révélé que de l'Algérie en 2013 importe des produits agricoles 131% de plus que la Gzale : soit l'indicateur égale à 2,32.

L'ACR par le taux de couverture comparatif de l'Algérie dans l'agriculture en 2013 est ACR /IDM soit **0,16** : ( 0,37/2,32) . Un résultat qui confirme qu'en réalité l'Algérie a un désavantage comparé dans l'agriculture par rapport aux pays arabes membre de la Gzale.

#### **CONCLUSION :**

L'intégration régionale peut être un facteur clés pour le renforcement et le développement des échanges entre les pays arabes de la Gzale.

Procéder à l'analyse des échanges agricoles de l'Algérie avec les pays arabes de la Gzale, nous a permis de déterminer la réalité de ses échanges et de sa capacité à concurrencer les pays arabes en voie de développement. Le secteur agricole de l'Algérie n'est pas encore en mesure de concurrencer celui des pays arabes.

Ne possédant pas l'avantage comparatif dans ce secteur, l'intégration de l'Algérie à la Gzale n'a pas eu d'impact positif sur les exportations algériennes.

Néanmoins, le pays a conservé et a pu conquérir de nouvelles parts du marché arabe pour quelques produits (fruits&légumes, et le sucre) en conséquence de son adhésion.

L'Algérie enregistre des insuffisances dans son secteur agricole et pour s'améliorer et espérer vendre , il faut accroître la production nationale et faire ressortir les filières aux avantages comparatifs. D'un autre côté, le pays peut s'inspirer des expériences des pays dans la formulation des politiques agricoles les plus réussies.

## **BIBLIOGRAPHIE :**

- Alia GANA, Yann RICHARD, « *La régionalisation du monde : construction territoriale et articulation global/local* », Edition **KARTHALA et IRMC, 2014.**
- Bichara KHADER, Claude ROOSENS, « *Belges et Arabes : Voisins distants, partenaires nécessaires* », **Presses universitaires de Louvain, Belgique, 2004.**
- **Philippe HUGON**, « *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale* », étude réalisée par le cered/forum et le cernea université Paris X-Nanterre, Ministère des Affaires étrangères, 2001.
- **Marc-Andreas MUENDLER**, « *Balassa (1965): Comparative Advantage by Sector of Industry, Brazil 1986-2001* », *University of California, San Diego* August 17, 2007
- Elias T. AYUK, Samuel T. KABOREN, « *S'intégrer pour s'enrichir : L'intégration régionale et les stratégies de réduction de la pauvreté en Afrique de l'ouest* », **Springer Science et Business Media, LLC 2012.**

## **Sitographie**

- **WWW.ALGEX.DZ :**
- « Déclaration de la Grande Zone Arabe de libre échange, Décision du CES N° 1317 SO 59 du 19/02/1997 – Le programme exécutif de l'accord de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes pour l'instauration de la Grande Zone Arabe de Libre Echange », La Ligue Arabe.
- **Ministère du commerce algérien**, « *Impact de l'accord de libre échange sur les échanges de l'Algérie avec la grande zone arabe de libre échange* » :
  - *1er semestre 2009* », ALGEX ,Algérie, Septembre 2009.
  - *1er semestre 2010* », ALGEX, Algérie, Août 2010.
- **Ministère du commerce algérien** « *Impact de l'accord de libre échange sur les échanges de l'Algérie avec la grande zone arabe de libre échange Année 2012* », Algérie, Mars 2013.
- **Ministère du commerce algérien** ,« *Le commerce extérieur...Un miroir économique Algérie/ Pays arabes* », Algérie, Février 2009.

## **WWW.AOAD.ORG**

- **Organisation arabe pour le développement agricole**, « *Arab Agricultural statistics Yearbook* », volume 28 (année 2008) jusqu'au volume 34 (année 2014). Khartoum.
- **Organisation arabe pour le développement agricole** « *Rapport sur la Sécurité alimentaire arabe 2013* », Khartoum, 2013.

- **WWW.DOUANE.GOV.DZ**,
- **Ministère des finances, direction générale des douanes algériennes**, Circulaire N°1769 /DGD/SP/D.400 du 03 décembre 2008, « Adhésion de l'Algérie à la Grande Zone Arabe de Libre Échange (GZALE )»,
- **Direction de la Fiscalité et du Recouvrement**, Sous Direction du Tarif Douanier et de l'Origine des marchandises, « *Listes des sous positions tarifaires des produits exclus des avantages prévus dans le cadre de la Gzale* », Algérie, 2012.
- « Evolution des statistiques du commerce extérieur de l'Algérie 2000-2013 » , Algérie, 2013.
  
- **WWW.JORADP.DZ**
- **Journal officiel de la république algérienne n° 49 , du 21 jourmada Ethania 1425, 8 août 2004** « Décret présidentiel n° 04-223 du 16 Jourmada Ethania 1425 correspondant au 3 août 2004 portant ratification de la convention de facilitation et de développement des échanges commerciaux entre les Etats arabes, faite à Tunis le 27 février 1981.
  
- **WWW.MINCOMMERCE.GOV.DZ:**
- **F.YAZID**,« *Echanges commerciaux :Algérie-pays arabes :déséquilibre de la balance commerciale en défaveur de l'Algérie.*», Algérie, Journal Le Maghreb 26-10-2010.
- **Ministère du commerce algérien**, « GZALE : l'excédent commercial de l'Algérie recule à 179 millions de dollars en 2013 (Algex) »
- **WWW.OMC.ORG**,
- « *Rapport sur le commerce mondial 2011, Causes et effets des Accords Commerciaux Préférentiels : Est-ce toujours une question de préférences ?* », OMC,2012.
- **Ministère des affaires étrangères français**, Direction Générale de la Coopération Internationale et du Développement. « *Analyse comparative des processus d'intégration économique régionale* » étude réalisée par le Cered/FORUM et le Cernea Université Paris X-Nanterre sous la direction de Philippe HUGON (Professeur Paris X-Nanterre), France, 2001.
- **WWW.UNECA.ORG**,
- « *Etat de l'intégration régionale en Afrique V ;Vers une zone de libre-échange continentale africaine* », Commission économique pour l'Afrique, Addis-Abeba, Éthiopie, 2012.